

**Conseil de réglementation des
consultants en immigration du
Canada**
États financiers
Pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada, qui comprennent les états de la situation financière au 30 juin 2013, au 30 juin 2012 et au 1^{er} juillet 2011, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 30 juin 2013 et le 30 juin 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada au 30 juin 2013, au 30 juin 2012 et au 1^{er} juillet 2011, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 30 juin 2013 et le 30 juin 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables agréés, Experts-comptables autorisés

Markham (Ontario)
Le 5 septembre 2013

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
État de la situation financière**

	30 juin 2013	30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2011
Actif			
Court terme			
Encaisse	395 866 \$	- \$	13 217 \$
Débiteurs	278 365	373 605	41 357
Frais payés d'avance	68 813	67 680	9 709
	<u>743 044</u>	<u>441 285</u>	<u>64 283</u>
Immobilisations (Note 3)	603 594	609 494	9 711
	<u>1 346 638 \$</u>	<u>1 050 779 \$</u>	<u>73 994 \$</u>
Passif et actifs nets			
Court terme			
Endettement bancaire (Note 4)	- \$	60 775 \$	- \$
Créditeurs et passifs courus	347 997	633 669	283 892
Passif de loyer reporté	65 387	57 956	-
Produits reportés	1 264 838	1 007 704	-
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 5)	150 000	200 000	-
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (Note 6)	81 780	69 199	-
	<u>1 910 002</u>	<u>2 029 303</u>	<u>283 892</u>
Dette à long terme (Note 5)	850 000	866 295	448 813
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (Note 6)	140 800	200 818	-
	<u>2 900 802</u>	<u>3 096 416</u>	<u>732 705</u>
Actifs nets (négatifs)			
Investis en immobilisations	603 594	609 494	9 711
Non affectés	(2 157 758)	(2 655 131)	(668 422)
	<u>(1 554 164)</u>	<u>(2 045 637)</u>	<u>(658 711)</u>
	<u>1 346 638 \$</u>	<u>1 050 779 \$</u>	<u>73 994 \$</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
État des résultats**

Pour l'exercice terminé le 30 juin	2013	2012
Produits		
Produit lié aux frais d'adhésion	3 885 148 \$	2 260 078 \$
Frais d'administration liés aux cartes de crédit	121 719	74 422
Produit lié aux examens	259 700	241 800
Autres produits	401 911	175 079
	4 668 478	2 751 379
Charges		
Comptabilité	50 768	47 793
Amortissement	129 051	68 701
Créances irrécouvrables	37 413	19 808
Processus disciplinaire	82 929	-
Gestion des examens et de la pratique professionnelle	132 616	314 919
Gouvernance (Note 8)	442 237	432 709
Assurance	31 296	31 557
Intérêts et frais bancaires	170 624	120 571
Marketing et publicité	30 427	294 091
Bureau et administration	213 467	457 754
Honoraires professionnels (Note 9)	375 370	428 322
Loyer	342 972	221 600
Salaires et avantages sociaux	2 012 877	1 451 090
Téléphone	77 815	56 973
Traduction	3 108	53 333
Déplacements et divertissement	44 035	139 084
	4 177 005	4 138 305
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	491 373 \$	(1 386 926) \$

Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada
État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 30 juin	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2013	Total 2012
Actifs nets (négatifs), au début de l'exercice	609 494 \$	(2 655 131) \$	(2 045 637) \$	(658 711) \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(129 051)	620 524	491 473	(1 386 926)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	(918)	918	-	-
Investis en immobilisations	124 069	(124 069)	-	-
Actifs nets (négatifs), à la fin de l'exercice	603 594 \$	(2 157 758) \$	(1 554 164) \$	(2 045 637) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 30 juin	2013	2012
Rentrées (sorties) de fonds provenant des (utilisés par les)		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	491 473 \$	(1 386 926) \$
Ajustements pour concilier l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges découlant des flux de trésorerie nets provenant des (utilisés par les) les activités d'exploitation		
Amortissement	129 051	68 701
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	918	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	95 240	(332 248)
Frais payés d'avance	(1 133)	(57 971)
Créditeurs et passifs courus	(285 672)	349 777
Passif de loyer reporté	7 431	57 956
Produits reportés	257 134	1 007 704
	694 442	(293 007)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Endettement bancaire	(60 775)	60 775
Produit lié à un prêt accordé par le gouvernement	133 705	417 482
Produit lié à un prêt bancaire	-	200 000
Remboursement de la dette bancaire	(200 000)	-
Paiements en vertu de contrats de location-acquisition	(52 164)	(29 027)
	(179 234)	649 230
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(119 342)	(369 440)
Variation nette de l'encaisse	395 866	(13 217)
Encaisse, au début de l'exercice	-	13 217
Encaisse, à la fin de l'exercice	395 866 \$	- \$

Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2013

1. Résumé des principales méthodes comptables

a. Nature des activités Constitué en personne morale le 18 février 2011, le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (le « Conseil » ou « CRCIC ») est l'organisme de réglementation des consultants en immigration et un organisme sans but lucratif qui a pour but de réglementer les consultants en immigration de façon équitable et efficace, guidé par les principes de responsabilité et de transparence.

Conformément au paragraphe 91(5) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada a désigné le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada comme l'organisme de réglementation des consultants en immigration en date du 30 juin 2011.

b. Méthode de comptabilité Le Conseil prépare ses états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

c. Comptabilisation des produits

Les frais d'adhésion non remboursables sont reportés et passés en produits sur la durée de la période d'adhésion. Conformément aux mesures transitoires approuvées par le gouvernement fédéral lors de la mise en place du Conseil, les membres inscrits du Conseil qui étaient auparavant des membres en règle de la Société canadienne de consultants en immigration étaient exemptés de frais d'adhésion jusqu'au 28 octobre 2011.

Les frais d'administration liés aux cartes de crédit, les revenus découlant des examens et les autres produits ont été comptabilisés lorsque les services ont été rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

d. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs et calculé sur une base annuelle comme suit :

Matériel informatique	3 ans selon la méthode linéaire
Logiciels	2 ans selon la méthode linéaire
Matériel de bureau	3 ans selon la méthode linéaire
Mobilier	10 ans selon la méthode linéaire
Améliorations locatives	10 ans selon la méthode linéaire
Matériel pour les salons professionnels	5 ans selon la méthode linéaire
Système d'information et équipement de communication	7 ans selon la méthode linéaire

Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2013

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e. Passif de loyer reporté Le Conseil a conclu un bail comportant des périodes de majoration. Le montant total à verser sur la durée du bail est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'excédent de la charge de loyer par rapport aux paiements liés aux périodes de majoration est pris en compte dans les passifs.

f. Contrats de location-acquisition

Les contrats de location conclus par le Conseil au titre de preneur à bail, qui transfèrent l'ensemble des avantages et des risques inhérents liés à la propriété au Conseil, sont comptabilisés au titre de contrats de location-acquisition et sont inclus aux immobilisations corporelles et aux obligations en vertu de contrats de location-acquisition.

Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location-exploitation et passés en charge selon la méthode linéaire sur leur durée. Les valeurs des actifs comptabilisés en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties selon la même méthode d'amortissement que les autres actifs. Les obligations comptabilisées en vertu de contrats de location-acquisition sont réduites par les paiements de location versée, déduction faite des intérêts théoriques.

g. Dépréciation des actifs à long terme

Le Conseil surveille les événements et les changements de circonstances pouvant nécessiter l'évaluation de la possibilité de recouvrement de ses actifs à long terme. Au besoin, le Conseil effectuera cette évaluation par la méthode des flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés liés à l'exploitation. S'il est impossible de recouvrer la valeur comptable d'un actif, une dépréciation de l'actif est comptabilisée dans les résultats et mesurée en comparant la valeur comptable des actifs à leurs justes valeurs. Au 30 juin 2013, aucune dépréciation de l'actif à long terme n'a été comptabilisée.

h. Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les NCOSBL exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs comptabilisées au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
Notes complémentaires aux états financiers**

30 juin 2013

2. Première application des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

À compter du 1^{er} juillet 2012, le Conseil a appliqué les exigences du nouveau référentiel comptable, Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) ou Partie III des exigences du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ces états financiers sont les premiers que le Conseil prépare en conformité avec ce référentiel. Aussi, les dispositions transitoires du Chapitre 1501, Application initiale des normes, ont été appliquées. Le Chapitre 1501 exige l'application rétrospective des normes comptables avec certaines exemptions d'application choisies et certaines exceptions d'application obligatoire. Les méthodes comptables présentées à la Note 1 ont été appliquées lors de l'établissement des états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2013, pour la préparation de l'information comparative présentée dans ces états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2012 et pour la préparation d'un bilan d'ouverture selon les NCOSBL au 1^{er} juillet 2011 à la date de basculement.

Le Conseil a publié les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2012 conformément aux principes comptables généralement reconnus prescrits à la Partie V du Manuel de l'ICCA, Normes comptables pré-basculement. Il n'y a eu aucune incidence sur les actifs nets (négatifs) et l'insuffisance des produits sur les charges présentés dans les derniers états financiers publiés par le Conseil.

Les exemptions d'application suivantes ont été utilisées à la date de transition vers les NCOSBL :

Estimations

Conformément aux NCOSL, le Conseil a appliqué l'exemption obligatoire d'une application rétrospective complète des normes NCOSL touchant aux estimations. L'information a posteriori n'a pas été utilisée pour créer ou réviser les estimations et, donc, les estimations faites au préalable par le Conseil sont cohérentes avec leur application selon les NCOSBL au 1^{er} juillet 2011.

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
Notes complémentaires aux états financiers**

30 juin 2013

3. Immobilisations corporelles

	2013		2012	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	76 148 \$	24 162 \$	29 443 \$	7 366 \$
Logiciels	43 844	41 773	39 702	21 038
Matériel de bureau	32 091	13 427	24 238	4 039
Mobilier	83 928	8 372	41 753	2 088
Mobilier loué en vertu de contrat de location-acquisition	78 025	11 704	73 298	3 665
Améliorations locatives	59 021	7 213	42 620	2 131
Matériel pour les salons professionnels	3 757	1 127	3 757	376
Système d'information et équipement de communication	200 055	42 869	200 055	14 290
Système d'information et équipement de communication loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	225 746	48 374	225 746	16 125
	802 615	199 021	680 612	71 118
		603 594 \$		609 494 \$

Au cours de l'exercice, le Conseil a fait l'acquisition d'immobilisations moyennant un coût total s'élevant à 124 069 \$ (2012 - 668 484 \$) dont une valeur de 4 727 \$ (2012 - 299 044 \$) a été acquise sous forme de contrats de location-acquisition. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2013, l'amortissement comprenant un montant de 40 288 \$ (2012 - 19 790 \$) couvrant les actifs acquis en vertu de contrat de location-acquisition.

4. Endettement bancaire

Le Conseil bénéficie d'une ligne de crédit d'exploitation de 150 000 \$ (2012 - 150 000 \$) portant intérêt au taux préférentiel plus 1,5 % par an. La ligne de crédit est garantie par un contrat de sûreté général et une entente de renonciation entre le propriétaire des locaux loués et le Conseil. Le solde inutilisé de la ligne de crédit s'élève à 150 000 \$ (2012 - 150 000 \$).

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
Notes complémentaires aux états financiers**

30 juin 2013

5. Dette à long terme

	2013	2012
Prêt accordé par le Gouvernement du Canada (i)	1 000 000 \$	866 295 \$
Emprunt bancaire (ii)	-	200 000
	1 000 000	1 066 295
Moins : la tranche à court terme	150 000	200 000
	850 000 \$	866 295 \$

- (i) Un prêt sans intérêt accordé par le Gouvernement du Canada, ministère de la Citoyenneté et de l'immigration, d'un montant maximum de 1 000 000 \$ pour les dépenses admissibles encourues par le Conseil entre la date de constitution et le 31 mars 2016.

Le prêt est remboursable par versements comme suit :

Exercice	Montant
2014	150 000 \$
2015	200 000
2016	200 000
2017	200 000
2018	250 000
	1 000 000 \$

- (ii) Le Conseil a contracté auprès d'une institution bancaire, un prêt à terme d'un montant de 200 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 1,5 % par an et une date d'échéance fixée au 25 juillet 2012. Le prêt a été entièrement remboursé pendant l'exercice.

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
Notes complémentaires aux états financiers**

30 juin 2013

6. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	Date d'expiration	Intérêt Taux	2013	2012
Contrats de location-acquisition pour les systèmes d'information et de communication				
	Décembre 2014	16,527 %	11 924 \$	18 389 \$
	Décembre 2014	11,286 %	14 917	23 554
	Décembre 2014	8,931 %	15 546	25 883
	Décembre 2014	15,028 %	9 375	15 140
	Décembre 2014	12,615 %	14 853	23 310
	Décembre 2016	11,998 %	1 868	2 419
	Décembre 2016	8,536 %	75 547	95 026
Mobilier acquis en vertu de contrats de location				
	Janvier 2017	6,910 %	58 575	66 296
	Janvier 2018	6,930 %	19 975	-
			222 580	270 017
Moins : tranche à court terme			81 780	69 199
			140 800 \$	200 818 \$

Engagements totaux futurs en vertu de contrats de location-acquisition :

	Paiements de location futurs	Intérêt imputés	Obligation
2014	98 233 \$	16 453 \$	81 780 \$
2015	74 049	8 261	65 788
2016	49 368	4 089	45 279
2017	28 828	852	27 976
2018	1 791	34	1 757
	252 269 \$	29 689 \$	222 580 \$

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
Notes complémentaires aux états financiers**

30 juin 2013

7. Engagements

Le Conseil a plusieurs obligations liées à des baux pour les installations et les équipements assortis de paiements minimums annuels établis comme suit :

	Burlington Installations	Montréal Installations	Vancouver Installations	Markham Installations	Équipement	Total
2014	124 360 \$	27 146 \$	12 810 \$	29 280 \$	12 748 \$	206 344 \$
2015	127 148	27 146	-	29 280	12 748	196 322
2016	127 148	27 146	-	29 280	12 748	196 322
2017	127 148	27 146	-	29 280	9 796	193 370
2018	131 052	27 146	-	32 330	690	191 218
Par la suite	457 287	88 224	-	137 250	-	682 761
Total	1 094 143 \$	223 954 \$	12 810 \$	286 700 \$	48 730 \$	1 666 337 \$

Outre les paiements minimums futurs susmentionnés, un partage des coûts d'exploitation des locaux devra également être payé.

8. Gouvernance

Le Conseil est régi par un conseil d'administration composé de quinze administrateurs (2012 - quinze). Un président est élu parmi les administrateurs. Les administrateurs reçoivent une rémunération de 1 500 \$ par réunion à laquelle ils assistent et dont la durée est de plus d'une heure, et ce, à compter du 16 février 2012. Le président est payé 5 000 \$ par mois. Il incombe aux administrateurs d'assurer la surveillance de la direction dans le cadre de la gestion des affaires du Conseil. Ils doivent soumettre un rapport d'activités mensuel pour recevoir un paiement.

Les charges relatives à la gouvernance s'établissent comme suit :

	2013	2012
Honoraires des administrateurs	217 500 \$	273 500 \$
Charges liées à l'assemblée générale annuelle	68 410	104 268
Réunions	63 579	39 731
Autre	92 748	15 210
	442 237 \$	432 709 \$

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada**
Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2013

9. Honoraires professionnels

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Audit	18 435 \$	15 000 \$
Juridique	312 883	360 361
Autre	44 052	52 961
	<u>375 370 \$</u>	<u>428 322 \$</u>

10. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'autre partie une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. Les instruments financiers du Conseil qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit relèvent principalement des débiteurs. Le Conseil gère son exposition à ce risque en évaluant la solvabilité des nouveaux membres et en surveillant les soldes non réglés des membres. Les débiteurs sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses de 152 056 \$ (2012 - 21 940 \$).

L'encaisse du Conseil est également assujettie au risque de crédit. Le Conseil limite son exposition à ce risque en déposant son encaisse auprès de grandes institutions financières.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à respecter ses obligations relativement à ses passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des exigences opérationnelles en liquidité, le Conseil ne détienne pas suffisamment de fonds pour régler les transactions à la date d'échéance; qu'il se verra dans l'obligation de vendre des actifs financiers à une valeur qui est inférieure à leur valeur réelle; qu'il ne soit pas en mesure de régler ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle des créateurs et passifs courus, de la dette à long terme, des obligations découlant de contrats de location-acquisition et des engagements.

Le Conseil continue d'axer ses efforts sur la préservation d'un volume de liquidité adéquat pour respecter ses exigences opérationnelles en fonds de roulement et satisfaire ses besoins en dépenses en capital. La capacité du Conseil de gérer ses liquidités dépend de la perception des fonds provenant de ses activités continues.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés, s'il y a lieu, pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.